

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale.

AVIS PUBLIC, est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 5 juin 2023, le conseil a adopté le premier projet de règlement 007-2023 ayant pour titre « Règlement numéro 007-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale ».

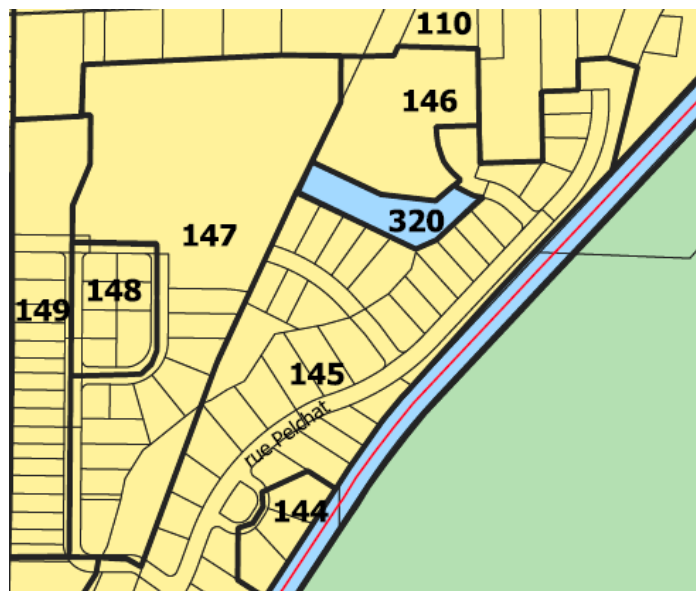
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 19 juin 2023 à 20:00** à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville situé au 1025 rue Boulay, Acton Vale (Entrée rue Cushing). L'objet de cette assemblée est d'expliquer les modifications apportées au règlement de zonage 069-2003 soit :

« De modifier ledit règlement de zonage afin de fixer à 90 mètres carrés la superficie maximale d'un bâtiment accessoire détaché dans les zones 146 et 147. Le paragraphe d) de l'article 7.2.1.2 est modifié par le remplacement de « zones 144 et 145 » par « zones 144, 145, 146 et 147 ».

Au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Le projet de règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville au 1025 rue Boulay à Acton Vale du 6 juin 2023 au 19 juin 2023 (date de l'assemblée publique de consultation) et ce, durant les heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

4. Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et l'endroit approximatif des zones ou secteur des zones visées est situé dans le domaine Champoi et Pelchat.



Donné à Acton Vale, ce 6 juin 2023

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Claudine Babineau, OMA, greffière de la Ville d'Acton Vale par les présentes, certifie que l'avis ci-dessus a été publié conformément à la Loi en affichant copie attestée dudit avis au bureau de l'Hôtel de Ville et dans le journal "La Pensée de Bagot" ce 7^e jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-trois.

Claudine Babineau, OMA
Greffière